

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
 PROVENCE ALPES
 AGGLOMERATION**

**Année 2020
 Séance du 09 décembre 2020**

N° 22

**Objet : Convention d'Entente
 intercommunale Durance
 Lubéron Verdon Agglomeration
 (DLVA) et Provence Alpes
 Agglomeration (PAA) pour les
 services SIG**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, THYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
 AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
 BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
 ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
 JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
 PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
 SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
 SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
 URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
 BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
 CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n° 11)
 COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
 DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
 OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
 PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
 REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUÏ Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

<http://www.scre.senat.fr/>

99_DE-004-200067437-20201209-22_09122020

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Moyenne Durance, ex-CCMD, a mis en place au cours de l'année 2015 un SIG mutualisé avec ses 8 communes. Une convention de partenariat avait été signée avec Durance Luberon Verdon Agglomération, en vue de mettre en place une plateforme de gestion mutualisée de l'information géographique.

La communauté Provence Alpes Agglomération en séance du 15/02/2017 a décidé la reprise et les missions du Pays Dignois et donc de son Système d'Information Géographique.

En séance du 28 mars 2017, Provence Alpes Agglomération, a approuvé l'évolution de la convention entre l'ex-CCMD et la DLVA en convention d'entente intercommunale entre les deux communautés d'agglomération ayant pour effet de modifier les articles constitutifs et les clefs de répartition financière. La convention prend fin au 31 décembre 2020.

La convention porte sur un serveur commun, une suite logicielle commune ainsi que l'administration du serveur. La DLVA administre le serveur et refacture la maintenance, l'hébergement et l'administration correspondante à PAA.

Les enjeux sont multiples : réaliser des économies d'échelle, améliorer la qualité du service rendu, mettre à jour en une seule fois les bases des référentiels géographiques, assurer en commun des prestations de services, des formations, de la maintenance etc.

Pour illustrer, par exemple, l'intérêt de l'aspect financier de cet accord :

- ✓ La maintenance et l'hébergement annuels des divers logiciels est évalué à 11 400 € pour la DLVA et à 8 600 € pour PAA ;
- ✓ Dans le cas où l'entente ne serait pas reconduite, outre le travail d'extraction des données réalisé par le prestataire, la même prestation serait de 18 500 € pour la DLVA et de 13 500 € pour PAA.

Une réunion de travail en présence de Patrick Vivos, Gérard Paul, Denis Baille de PAA et Jean Claude Castel, Fabien Bonino de la DLVA s'est tenue le 27 octobre dernier qui a validé la démarche et le projet de convention d'entente annexé.

Vu les articles L 5221-1 et 5221-2 du code général des collectivités territoriales relatifs aux ententes, conventions et conférences intercommunales,

Considérant :

- Que la collectivité Provence Alpes Agglomération souhaite s'engager dans une démarche partenariale avec Durance Luberon Verdon Agglomération dans le but de poursuivre la coopération technique et financière engagée dans le domaine du SIG ;
- Que cette convention d'entente doit bénéficier à l'ensemble du territoire des deux agglomérations ;

- Que le conseil communautaire de Durance Luberon Verdon Agglomération a délibéré favorablement en conseil communautaire le 17 novembre 2020 ;

Il est proposé :

- ✓ D'approuver la convention d'entente : Système d'Information Géographique Mutualisé entre Durance Luberon Verdon Agglomération DLVA et Provence Alpes Agglomération PAA, telle que produite en annexe ;
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention et tous documents afférents
- ✓ De désigner au scrutin secret 3 élus membres du comité de gestion de l'entente.

Les candidatures proposées en séance sont :

- VIVOS Patrick
- PAUL Gérard
- BAILLE Denis

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste de candidats ayant été présentée après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par la Présidente.

Messieurs VIVOS Patrick, PAUL Gérard et BAILLE Denis sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au comité de gestion de l'entente Système d'Information Géographique Mutualisé entre Durance Luberon Verdon Agglomération DLVA et Provence Alpes Agglomération

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après délibération
 A l'unanimité
 Approuve les propositions présentées
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Aggregation@ecf.famille.com

98_DE-004-200067437-20201209-22_09122020

